

## **Règlement des Plateaux U8/U9 Masculin et Féminin 2024 – 2025**

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 1 - DÉROULEMENT.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2 - ROTATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3 - JOUEURS .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 4 - DURÉE DES RENCONTRES.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 5 - ÉQUIPEMENTS.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 6 - TERRAINS – BUTS - BALLONS .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 7 - ARBITRAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 8 - COUP D’ENVOI .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 9 – REMISE EN JEU .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 10 - GARDIEN DE BUT .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 11 - COUPS FRANCS.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 12 - COUP DE PIED DE REPARATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 13 – TACLES.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 14 – HORS-JEU.....</b>	<b>3</b>

## **PREAMBULE**

Le District de Football de Loire-Atlantique organise et planifie les plateaux.

Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, les Statuts et Règlements Généraux de la LFPL et du District de Football de Loire-Atlantique s'appliquent.

## **ARTICLE 1 - DÉROULEMENT**

Le plateau est organisé par le club recevant celui-ci. Il est préconisé par la Fédération Française de Football de ne pas dépasser 8 à 10 équipes par plateau avec 5 temps de jeu suivant la planification fédérale.

## **ARTICLE 2 - ROTATIONS**

Les rotations sont organisées et réalisées selon les préconisations fédérales.

Cf : Organisation du plateau.

## **ARTICLE 3 - JOUEURS**

Une équipe se compose de 5 joueurs (garçons ou filles) dont un gardien de but avec 2 remplaçants maximum et 4 joueurs au minimum.

Les remplaçants peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie.

Les joueurs doivent être en possession d'une licence U8 ou U9 ou U8F ou U9F à la date de la rencontre.

Une équipe peut comporter 3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale.

Dans le cas des plateaux masculins, les joueuses U10F sont autorisées à participer en mixité conformément à l'article 155 des Règlements Généraux.

## **ARTICLE 4 - DURÉE DES RENCONTRES**

Le temps de jeu maximum, comprenant les rencontres et les ateliers, est de 50 minutes (5 temps de jeu de 10 minutes).

## **ARTICLE 5 - ÉQUIPEMENTS**

Chaque joueur doit porter un maillot rentré dans le short et des chaussettes relevées en dessous des genoux. Les protège-tibias sont obligatoires avec la possibilité de porter des « tip top » placés sous les chaussettes.

## **ARTICLE 6 - TERRAINS – BUTS - BALLONS**

Dimension des terrains :

- Longueur = 35 à 40 m
- Largeur = 25 à 30 m

Dimension des buts : 4 m x 1,5 m

Les ballons sont de taille 3 ou 4.

## **ARTICLE 7 - ARBITRAGE**

L'arbitrage se fait à l'extérieur du terrain par un éducateur ou à l'intérieur par un jeune licencié maîtrisant les règles du jeu.

## **ARTICLE 8 - COUP D'ENVOI**

Il est interdit de marquer directement sur l'engagement et les joueurs adverses doivent se trouver à 4 mètres du ballon.

## **ARTICLE 9 – REMISE EN JEU**

La remise en jeu de la touche se fait au pied sur passe au sol ou en conduite de balle avec obligation de faire une passe pour marquer. Il est interdit de marquer sur une touche directe.

Le coup de pied de coin s'effectue par une passe au pied uniquement.

## **ARTICLE 10 - GARDIEN DE BUT**

### Relance du gardien de but

La relance du gardien de but s'effectue librement à la main ou au pied sur ballon posé au sol dans la zone des 8 mètres. La relance de volée ou de demi-volée est interdite.

La relance du gardien de but est protégée (cf. document Organisation du plateau saison 23/24).

### Passe en retrait

La prise de balle à la main du gardien de but sur passe en retrait volontaire d'un partenaire est autorisée.

### Coup de pied de but

Le coup de pied de but s'effectue ballon arrêté et placé librement dans la surface des 8 m.

## **ARTICLE 11 - COUPS FRANCS**

Les coups francs sont directs uniquement.

## **ARTICLE 12 - COUP DE PIED DE REPARATION**

Le coup de pied de réparation s'effectue à 8m.

## **ARTICLE 13 – TACLES**

Les tacles sont autorisés.

Cf : Règles du jeu U6 à U13.

## **ARTICLE 14 – HORS-JEU**

Il n'y a pas de hors-jeu.

*Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2024*